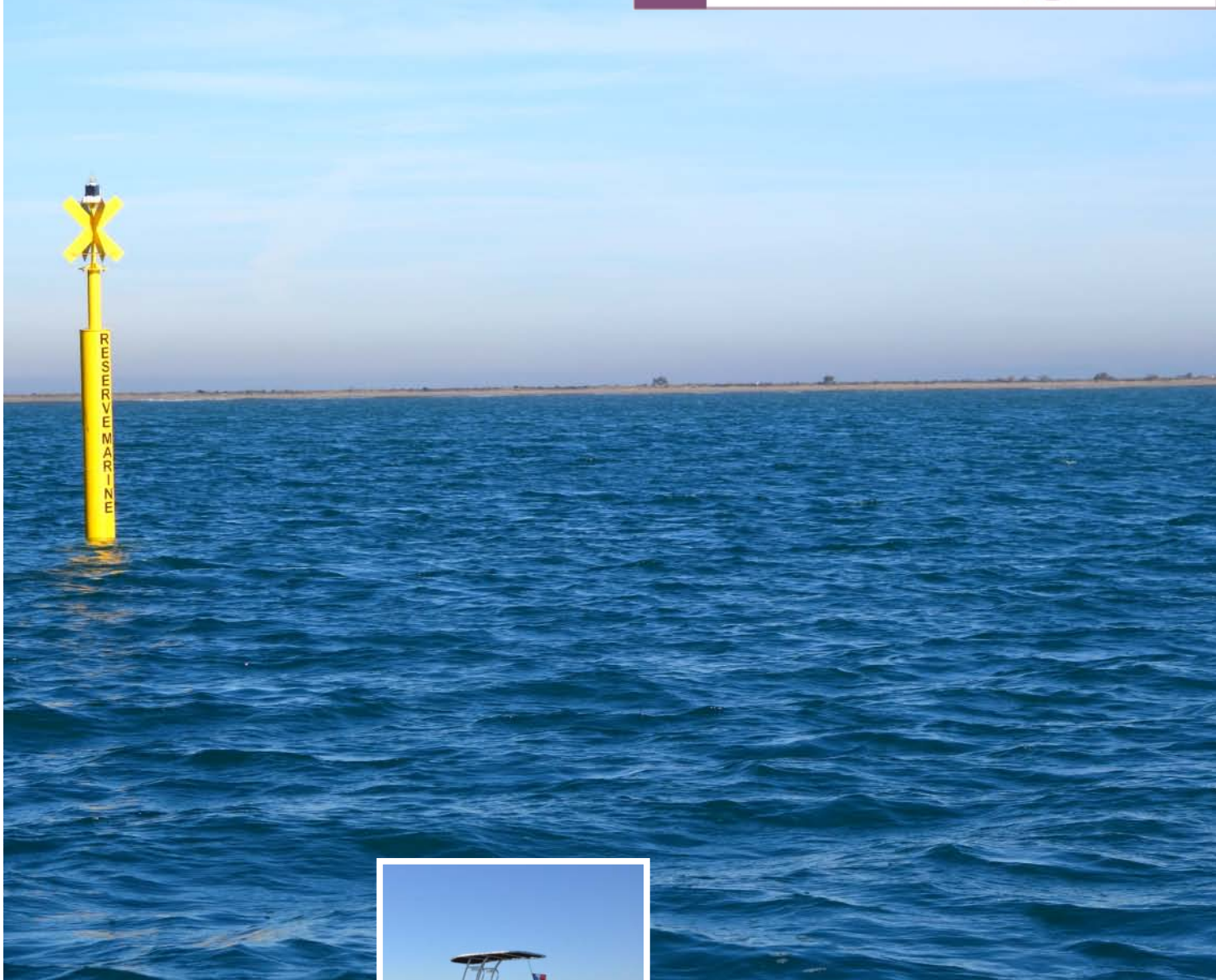


Parc naturel régional

de

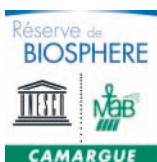
Camargue



Maïjono MERCIER, Parc naturel régional de Camargue



Les aires
marines
protégées
de Camargue,
un outil au
service de la
biodiversité



Dossier
de presse



Les aires marines protégées de Camargue, un outil au service de la biodiversité

Sommaire

- p 3 Un territoire marin vaste avec différentes mesures de protection
- p 5 La richesse et la diversité des milieux marins et littoraux
- p 6 Les espèces
- p 9 Un environnement menacé, un réseau constitué, des territoires protégés
- p 12 Le rôle central de la concertation et de la mobilisation des acteurs locaux : l'exemple des bancs sableux de l'Espiguette
- p 14 Une campagne de sensibilisation
- p 15 Les financeurs et partenaires du Parc
- p 15 Le soutien de la Fondation Veolia au Parc de Camargue
- p 16 Annexe : La charte d'engagement pour la préservation du milieu marin du site «Bancs sableux de l'Espiguette »).

Infos pratiques

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13 200 ARLES
Tel : 04 90 97 10 40

Contacts presse

Roberta Fausti, Chef de projet communication institutionnelle,
Tel : 04 90 97 19 74 / doc@parc-camargue.fr
Delphine Marobin-Louche, Chargée de mission littoral, milieu marin et ressources halieutiques
Tel : 04 90 97 10 40
littoral@parc-camargue.fr

*Ce dossier de presse est téléchargeable
sur le site Internet du Parc de Camargue à l'adresse
www.parc-camargue.fr/newsletter/DP_aires_marines_protegees_Camargue.pdf
ou sur le site www.parc-camargue.fr, rubrique Téléchargement, Espace presse*



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Crédits photographiques : sauf mentions contraires, les photographies sont de l'équipe du Parc



Un territoire marin vaste avec différentes mesures de protection

Le Parc naturel régional de Camargue s'étend sur trois communes, soit plus de 1 00 000 ha. 73 km de littoral en font un territoire fortement tourné vers la mer.

La mer a, en Camargue, une importance majeure du point de vue de l'écologie avec une richesse remarquable en termes de biodiversité, notamment dans le golfe de Beauduc. Mais la mer est aussi une ressource économique formidable pour la Camargue avec le tourisme, la pêche, la production de coquillages et le commerce.

C'est ainsi que dans la recherche d'équilibre entre préservation de la nature et développement des activités des hommes, le Parc naturel régional de Camargue développe depuis 2003 des actions de connaissance, de sensibilisation et de préservation du milieu marin et des métiers traditionnels qui y sont rattachés.

Le Parc naturel régional au cœur d'un dispositif d'aires marines protégées

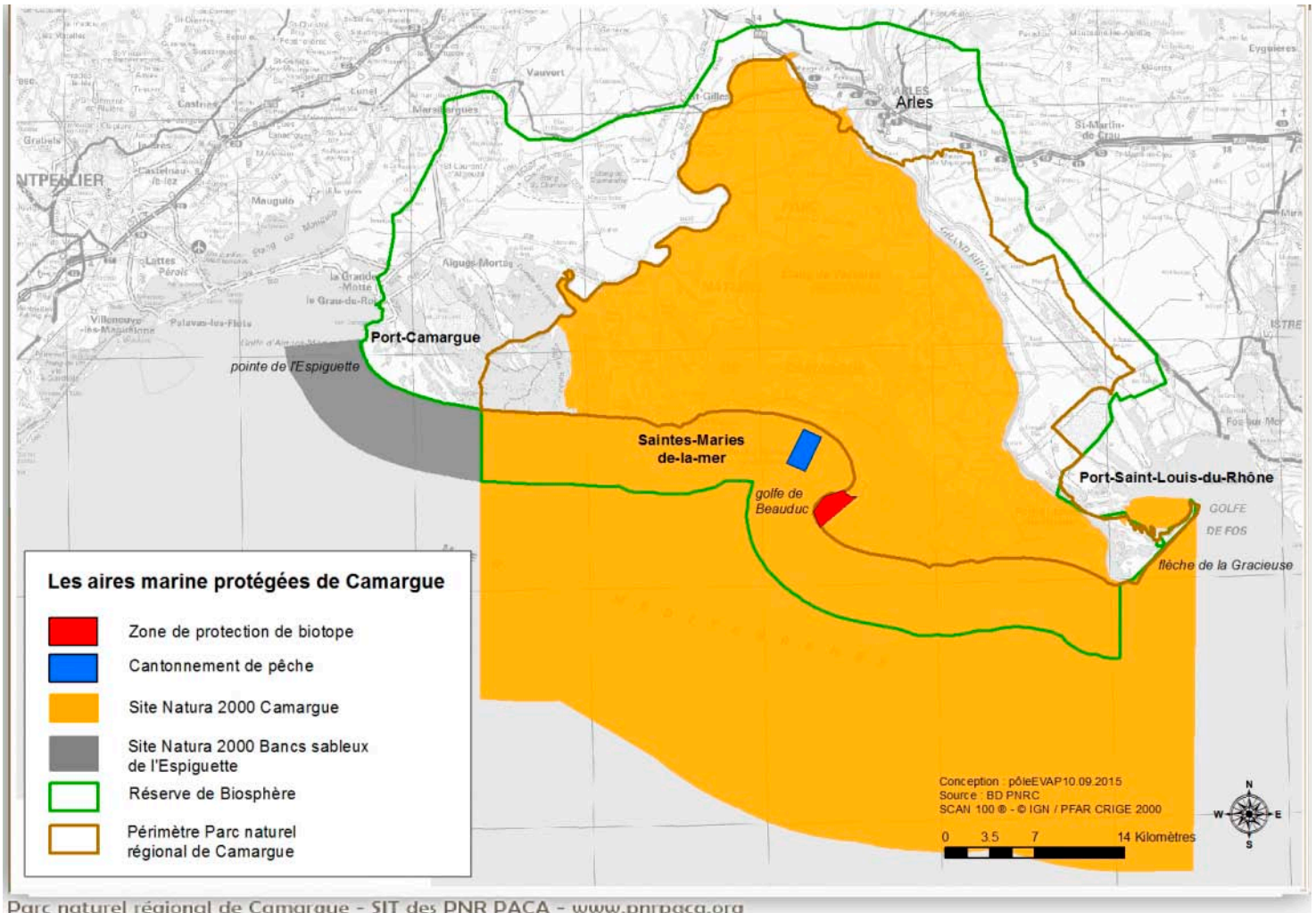
Le territoire, fort de 140 000 ha d'aires marines protégées, appartient à un réseau européen de sites exceptionnels pour leur patrimoine naturel. Le Parc naturel régional de Camargue a développé depuis plus d'une décennie une politique ambitieuse de préservation de son espace littoral et maritime. Elle s'appuie sur un partenariat avec l'Etat, les collectivités, les usagers et les professionnels mais aussi sur la mise en œuvre de plusieurs outils de gestion.

Le Parc est animateur des 2 sites Natura 2000 «Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue », il gère la Réserve marine de Beauduc et la Zone de protection de biotope et il coordonne la Réserve de biosphère de Camargue. L'ensemble de ces territoires constitue ce que l'on appelle « les aires marines protégées de Camargue ».

Chiffres clés

- 73 km de littoral
- Plus de 140000 hectares d'aire marine protégée au titre de Natura 2000 en mer
- Près de 8 000 hectares de terrains du Conservatoire du littoral en gestion
- La réserve marine : 450 hectares en cantonnement de pêche dans le golfe de Beauduc (3 km de long, 1,5 km de large, 6 bouées de balisage prévues), 1/10° du golfe de Beauduc
- La zone de protection de biotope terrestre et marine : 443 ha de dont environ 20 % en mer
- Un herbier de 4 espèces (zostère naine, zostère marine, ruppie et cymodocée) de 4,5 ha.
- 564 espèces inventoriées sur le site Natura 2000 Camargue
- 179 espèces animales inventoriées sur le site Natura 2000 des Bancs sableux de l'Espiguette

Carte des aires marines protégées de Camargue





La richesse et diversité des milieux marins et littoraux

Un environnement propice à une riche biodiversité en mer et sur le littoral

De la pointe de l’Espiguette à la flèche de la Gracieuse, la Camargue est soumise à une forte houle et à de puissants courants marins. Les fonds sableux marins sont en perpétuel mouvement auxquels s’adaptent les espèces. Par ailleurs, de nombreuses épaves de navires s’y sont échouées offrant des abris à de la faune.

Des herbiers de plantes marines (zostères naines et marines, cymodocées et ruppias) attirent aussi de nombreuses espèces bénéficiant de l’aspect protecteur et nourricier de ces grandes prairies marines présentes dans Carreau et Beauduc.

Les milieux littoraux camarguais sont caractérisés par de belles plages de sable héritées de l’histoire du delta du Rhône. Les replats boueux ou sableux des plages sont très importants pour l’écosystème du littoral. On y trouve de nombreuses populations d’invertébrés, aliments de prédilection pour la faune marine ou les oiseaux, et des laisses de mer qui viennent nourrir les plantes annuelles qui y sont associées. Les plages et dunes de Beauduc et de l’Espiguette sont considérées parmi les plus actives de Méditerranée avec un transit sédimentaire encore très fort comme la flèche de la Gracieuse fermant le golfe de Fos.

Les dunes jouent également un rôle primordial dans l’équilibre écologique de ces plages et dans la protection du delta contre les tempêtes en automne et en hiver notamment.

En arrière des dunes, les lagunes camarguais sont remarquables pour leur qualité et leur fonction écologiques vis à vis des oiseaux.

Le golfe de Beauduc

Le golfe joue un **rôle extrêmement précieux de nurserie pour les poissons** et plus particulièrement pour les poissons plats (soles, turbots ...). Ainsi, entre 0 et 2 m de profondeur, 36 espèces de poissons ont été recensées dont 63 % à un stade juvénile.

On y trouve de **nombreuses espèces d’intérêt halieutique** comme les coques, les palourdes, les couteaux et c’est une **zone de recrutement d’espèces à haute valeur commerciale** : rougets de roche, soles

Il constitue l’habitat d’une **grande diversité de mollusques** : 41 espèces de coquillages recensées en 2007.

Ses fonds marins abritent une très grande macrofaune : 140 espèces de poissons et d’invertébrés dont 2 espèces de poissons d’intérêt patrimonial, classés sur la liste rouge des espèces menacées (*Hippocampus hippocampus* et *Raja asterias*).

La pointe de Beauduc

Il existe sur le littoral des **herbiers à zostères** (plantes marines aquatiques) dont celui de la pointe de Beauduc de 4,5 hectares qui abritent des zostères naines, des zostères marines, des ruppies maritimes et des cymodocées, espèces protégées, au niveau régional ou national.

Ces herbiers sont importants pour la stabilisation des fonds et la fixation des sédiments, l’oxygénation pour la faune et la flore et l’atténuation de la houle. Certaines espèces, comme les oursins, s’y abritent même.

C’est aussi un site de nidification pour **les sternes naines, espèce protégée à enjeu majeur.**

Enfin, la **zone est en perpétuelle évolution** avec la présence importante de dunes.



Les bancs sableux de l’Espiguette

Les bancs sableux de l’Espiguette qui se situent face au massif dunaire du même nom, jouxtent le territoire du Parc et les sites Natura 2000 «Petite Camargue» et «Camargue».

Ils sont pourvus d’abondantes populations végétales et sont fréquentées par des espèces protégées comme la Tortue caouanne et le Grand Dauphin. Une grande variété de mollusques, vers, crustacés et poissons, y a élu domicile.

Parmi les espèces inventoriées, certaines ont une valeur marchande comme **la Telline, la Nasse changeante ou le Poulpe.**

La richesse de ces milieux est bien connue des pêcheurs qui y concentrent une partie de leur exploitation au départ du port de pêche du Grau-du-Roi qui est le premier port de pêche de Méditerranée.

Les espèces

Une partie des espèces rencontrées (32) sont protégées au niveau régional, national ou communautaire (signalées par un astérisque*). Certaines ne bénéficient pas de ces protections mais toutes sont indispensables au bon fonctionnement de l’écosystème marin.

Les invertébrés

Ils représentent les trois quarts des espèces recensées. **Les mollusques et les crustacés** sont les plus couramment observés.

La Camargue, rassemble de nombreuses espèces de **coquillages** comme la Telline, la Turritelle, le Murex ou la Grande Nacre*, le plus grand coquillage de Méditerranée.

Des mollusques sans coquilles sont également très présents comme les aplysies, les poulpes, calmars et seiches.

Pour les 153 espèces de crustacés présentes, on retrouve différents crabes comme le Crabe coryste mais aussi la Petite Cigale ou la Squille.



Telline © PNRC



Grande Nacre © Alain Pibot



Aplysie © PNRC



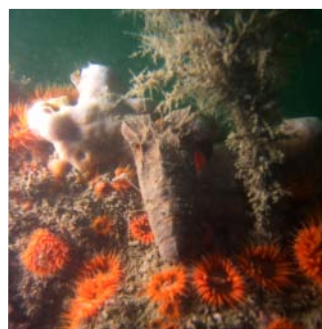
Poulpe © Lucas Bérenger



Crabe vert © PNRC



Squille © Andromède Océanologie



Petite Cigale © P2A/Morancy



Squille © Andromède Océanologie



Anémone bijou © P2A/Morancy

Les vers, méduses, anémones, étoiles de mer et autres éponges constituent les autres types d’invertébrés aux couleurs et formes variées.



Les poissons

Ils sont aussi **très présents**. Beaucoup d'espèces ont un **intérêt commercial** comme **le loup, les sars, les daurades ou les poissons plats** (soles, turbots). Le golfe de Beauduc ou les lagunes en abritent une grande partie qui y grandit car ce milieu est très riche en nutriments et plancton

La Camargue abrite également plusieurs espèces de **sélaciens** (requins et raies) qui apprécient ses fonds sableux. Le Peau-bleue ou l'émissole lisse sont des espèces de requins inoffensifs pour l'homme que l'on peut croiser au large des côtes. Les raies étoilées et les raies-torpilles sont très présentes dans les filets des pêcheurs également.



Hippocampes © Lucas Bérenger



Daurade royale avec Chinchard et Saupes © PNRC



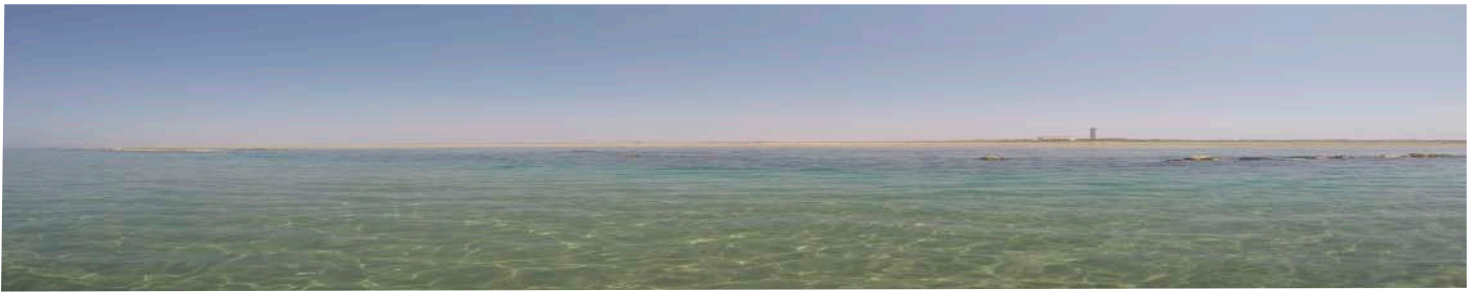
Sole © Sarah Muttoni



Loup juvénile © PNRC



Blennie ocellée © Patrick Louisy



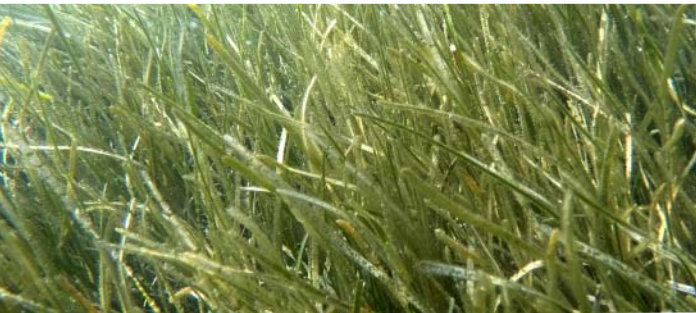
La flore marine

En Camargue, **des herbiers** se développent près de la pointe de Beauduc, au grau de la Dent et dans l'anse de Carteau. On y observe plusieurs espèces : zostères naines* et marines, cymodocées et ruppias.

Indispensable, ces herbiers produisent de l'oxygène, offre des abris et de la nourriture pour de nombreuses espèces, protègent les plages



Ruppia © PNRC



Zostère marine © PNRC

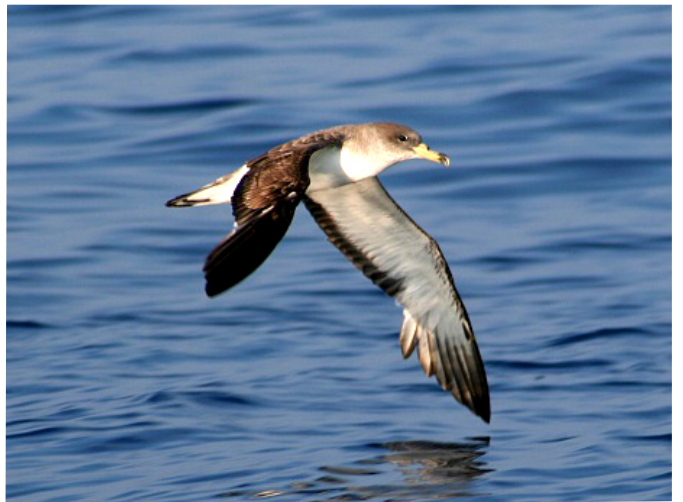
Sur les plages et dans les dunes



Le Psammodrome des sables* © Mathieu Spet /PNRC



La Sterne naine* © Xavier Ruffray



Le puffin cendré © Parc national de Port Cros



Le Lys de mer* © Emmanuel vialet /PNRC



Le Chardon des sables © PNRC



L'Euphorbe péplis* © PNRC



Engagements liés à la qualité des eaux littorales

La richesse marine est l'objet en Camargue de nombreuses convoitises : pêches excessives, pratiques sportives dans des sites fragiles, activités nautiques ou chalutiers aux méthodes prédatrices.

Le chalutage illégal s'est perpétué pendant près de 30 ans avec 7 à 8 infractions par jour en moyenne.

Cette pratique illégale dans les 3 milles a causé depuis des dizaines d'années d'importants dégâts :

- Dégradation des fonds : remise en suspension de sédiments entretenant une turbidité défavorable à la vie
- Destruction des herbiers (zostères naines, espèces protégées...)
- Pratique de pêche non sélective : gros dégâts sur les poissons juvéniles et espèces protégées (tortues marines ...)
- Endommagement des filets des pêcheurs camarguais.

Ces menaces pour l'environnement et la ressource économique majeure que représente la pêche pour les habitants, ont rassemblé depuis 2004, les acteurs du PNRC dans une même démarche de protection de cette richesse.

Plusieurs outils de gestion sont en œuvre pour la préserver tout en prenant en compte les activités humaines.

Natura 2000 en mer

Les sites Natura 2000 marins ou en partie marins, sont intégrés aux Aires marines protégées, AMP, au titre du code de l'environnement.

L'objectif est de maintenir en bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la Tortue caouanne, le Grand Dauphin, la Grande Nacre, les oiseaux marins.

Natura 2000

Les deux textes de l'Union européenne qui établissent le cadre réglementaire du réseau écologique européen sont la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats faune flore ».

La Directive « Oiseaux » a été adoptée en 1979 et modifiée en 2009. Elle vise à « protéger et à conserver à long terme toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne ».

La Directive « Habitats Faune Flore » a été adoptée en 1992. Elle vient compléter la directive « Oiseaux ». Elle définit un cadre commun pour les actions de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Elle répertorie 231 types d'habitats naturels et 991 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.



Le Parc intervient sur sept sites Natura 2000 dont :

- Le site Natura 2000 « Camargue » qui comprend le golfe de Beauduc: au titre de la directive habitat jusqu'aux 3 milles marins et au titre de la directive oiseaux jusqu'aux 12 milles marins
- Le site « Bancs sableux de l'Espiguette » : entièrement marin, en Languedoc Roussillon.

La Réserve de biosphère

Entre le fleuve Rhône et la mer Méditerranée, la Réserve de biosphère de Camargue couvre l'ensemble du delta biogéographique du Rhône. Zone naturelle immense, elle se situe entre deux régions très densément peuplées aux portes des agglomérations de Montpellier, Nîmes, Arles et Marseille et du site industriel de Fos-sur-Mer. La zone marine littorale (3 milles) est intégrée au titre de zone tampon. Le golfe de Beauduc en fait partie. **Le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise** sont les coordinateurs de la réserve de biosphère de Camargue.

La Réserve de biosphère

C'est une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB).

Les réseaux d'Aires marines protégées

Le Parc naturel régional de Camargue fait partie de deux réseaux d'Aires marines protégées :

- Le forum des AMP au niveau national
- Le réseau MedPan à l'échelle de la Méditerranée

En 2013, la création de la Réserve marine et de Zone de protection de Biotope a permis de renforcer et développer la protection de ce territoire en instaurant de nouvelles contraintes et en donnant des moyens supplémentaires pour les faire respecter.

L'instauration d'une réserve marine au centre du golfe de Beauduc protège davantage une ressource halieutique précieuse tandis qu'un arrêté de biotope pour la pointe de Beauduc crée les conditions pour la sauvegarde de la plage et de la zone littorale.

Ces mesures intégrées dans les objectifs du site de Natura 2000 sont l'aboutissement d'un travail conjoint du Parc naturel régional avec les pêcheurs professionnels, les usagers, les collectivités et les services de l'Etat.

La réserve marine du golfe de Beauduc

Créée à l'initiative des pêcheurs professionnels, cette zone de 450 hectares est interdite à toute forme de pêche (arrêté ministériel du 25 septembre 2013). Dragage, mouillage et plongées y sont également proscrits (arrêté de la préfecture maritime du 24 juin 2014). La navigation y est autorisée.

L'objectif principal est de restaurer cette zone de nurserie pour poissons plats après des années de passage illégal des arts traînants en créant une «zone abris» dont l'action se fera ressentir à terme bien au-delà de la réserve pour le bénéfice de la biodiversité comme de la pêche.



Les actions mises en œuvre :

- **Mise en place et réalisation d'un état initial** (point « zéro ») pour échantillonner le peuplement de poissons adultes et juvéniles, à la mise en place de la réserve.
 - suivis par pêche scientifique au filet **en partenariat avec des pêcheurs des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud**
 - suivis par pêche scientifique avec petit chalut à perche
 - suivi de la colonisation de dispositifs de nurseries artificielles
- **Balisage** avec 6 bouées
- **Elaboration en cours d'un plan de gestion** avec les professionnels concernés
 - **Communication et campagne de sensibilisation** : signalétique, plaquettes, cartes
 - **Expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles**

Les perspectives

L'objectif est de restaurer grâce à une mise en jachère, ce milieu exceptionnel mis à mal. Toutes les espèces en profiteront, y compris les poissons de passage. Grâce aux dispositifs de nurseries artificielles, les juvéniles de poissons trouveront des abris face aux prédateurs permettant d'augmenter leurs chances de survie.

Le nombre de poissons devrait être en augmentation. Les poissons dépassant les simples limites de la zone protégée, c'est toute la région qui en bénéficiera.

L'innovation avec des nurseries artificielles

En temps normal, 90 % des alevins de poissons n'atteignent pas l'âge adulte du fait de la prédation. Des nurseries artificielles sont donc expérimentées pour augmenter les chances de survie des juvéniles de poissons. Une étude technique a permis d'établir la fréquentation de la zone par ces juvéniles. Cinq types de structures de petite taille ont été proposés selon les espèces identifiées.

Ces nurseries artificielles ont été immergées à l'aide d'une barge, d'un bateau et de plongeurs professionnels et ancrées sur le fond à l'aide d'ancres à vis et de chaînes. Ce programme est mené pour une durée de deux ans renouvelable afin de suivre la colonisation des structures immergées par les juvéniles et leur tenue sur le site. Ce projet doit bénéficier à la fois au milieu naturel et aux pêcheurs aux petits métiers, dans une optique de gestion de la ressource halieutique et de reconstitution des fonds marins.

Financée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Fondation Véolia, l'opération s'appuie également sur l'expertise du GIS Posidonie et de l'institut océanologique de Marseille (expertise, suivi) et sur la logistique de la capitainerie de Port Gardian et du Thon Club.



La zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc

Créée le 30 septembre 2013, la zone de protection de biotope (445 ha) représente un enjeu important pour la biodiversité littorale et marine. Sur ce lieu très mobile, des herbiers marins de zostères naines, marines, de ruppias et de cymodocées se développent et peuvent être facilement dégradés par piétinement.

Les sternes naines qui nichent sur les plages à partir du printemps sont menacées par le dérangement estival : passage de chiens errants, de voitures ...

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2013, les pratiques et usages sont donc réglementés dans cette zone avec un certain nombre d'interdictions dont :

- La circulation sur le site de bivouac/camping
- Entre le 1er avril et le 30 septembre : la divagations d'animaux, les manifestations sportives ou festives, les promenades à cheval en groupes
- Le survol à basse altitude et l'atterrissage d'aéronefs
- Les pratiques des sports à voile dans les zones de nidification signalée pour la sterne naine ou les stations d'espèces végétales
- Le mouillage dans l'herbier
- La pêche à pied aux engins dans l'herbier.

Le rôle central de la concertation et de la mobilisation des acteurs locaux : l'exemple des bancs sableux de l'Espiguette

Sur le territoire du Grau-du-roi, la qualité exceptionnelle de la zone naturelle des « Bancs sableux de l'Espiguette » l'a fait reconnaître comme un **site Natura 2000**. Lors de son élaboration, le document d'objectifs a fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs locaux (professionnels de la pêche, plaisanciers, associations de protection de la biodiversité marine...). Ce document est maintenant validé et **le site Natura 2000 sera co-animé par le Parc de Camargue et l'Agence des aires marines protégées avec une implication marquée, tant technique qu'administrative, de la commune du Grau-du-Roi.**

Une concertation organisée et une participation locale active

L'élaboration du document d'objectifs s'est déroulée de 2012 à 2015 avec une participation active des acteurs du milieu marin concernés.

Parmi **les participants à cette concertation**, outre les représentants de l'Etat, le sémaphore de l'Espiguette, l'Agence des Aires marines protégées, on peut compter :

- **des représentants des pêcheurs professionnels** : comité départemental des pêches, comité régional des pêches de Languedoc-Roussillon
- **des représentants socio-économiques** : Salins du Midi, chambre d'agriculture, régie de Port Camargue, ligue de vol libre.
- **des associations de plaisanciers** : amicale des pêcheurs graulens du port de pêche, fédération française des pêcheurs en mer,
- **des associations de protection et d'études de l'environnement littoral et marin** : Cestmed, Stellaris (Seaquarium), Camargue Littoral



environnement, COGARD, Peau-bleue.

- **des collectivités locales** : Mairie du Grau-du-Roi, Conseil départemental du Gard, Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise
- **des structures de recherche** : Ifremer, Université Montpellier 2

Etabli à l'issue de cette concertation, le document d'objectifs du site des « Bancs sableux de l'Espiguette » prévoit 52 actions en faveur des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent, à mener sur cette zone.

Des actions de sensibilisation menées en parallèle au processus de concertation

- Une journée d'observation de la fréquentation littoral et maritime au sémaphore de l'Espiguette
- des balades commentées en mer, une conférence sur l'interface terre-mer, la tenue de stand d'information dans le cadre d'une participation à l'opération « Econav dans les aires marines protégées de Méditerranée » organisée par le « voile de Neptune » avec une escale de 2 jours à port Camargue (2013).

Une réussite de la concertation : la protection de la population d'hippocampes de la flèche de l'Espiguette

Dans la zone de la flèche sableuse de l'Espiguette, dans la périphérie du site Natura 2000, une **population d'hippocampes à museau court a été découverte** et suivie par les associations Peau-Bleue, Centre permanent d'éducation à l'environnement, (CPIE), du bassin de Thau et Stellaris. Ces poissons mystérieux et emblématiques occupent cette zone pour se nourrir, se reproduire et comme une nurserie.

Sur le même site, **deux projets d'extraction sableuse étaient prévus** par Thau Agglomération afin de recharger les plages de Frontignan et de Sète dans le cadre de deux projets d'aménagement

distincts. La flèche de l'Espiguette constitue en effet la seule zone d'engraisement en sable de la région et ce sable accumulé constitue par ailleurs une gêne en sortie de Port Camargue.

Les principaux **risques pour la population d'hippocampes des travaux de rechargement** sont :

- l'aspiration directe par la drague ;
- l'ensevelissement par le dépôt de masses de particules fines rejetées sur site .

Les deux enquêtes publiques relatives à ces projets (août-septembre 2013 et mars-avril 2014) ont donné l'occasion au Parc de Camargue et aux associations Stellaris, Peau-Bleue et CPIE du bassin de Thau de faire **connaître l'importance du site pour les hippocampes**.

Bien que présente sur diverses conventions internationale et inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de l'I.U.C.N, l'hippocampe n'est protégée ni localement, ni d'intérêt communautaire. Cependant **le caractère exceptionnel de cette population à l'échelle française mérite qu'on lui porte attention**.

L'aménageur, Thau Agglomération, a donc pris soin de réunir au début du mois de septembre 2014 les associations impliquées dans le suivi des hippocampes, le Seaquarium, la direction régionale de l'environnement, l'Agence des aires marines protégées (qui finance une partie du travail de suivi depuis 2014) et le Parc de Camargue.

A l'issue de cette concertation, le maître d'ouvrage a proposé :

- de décaler la zone d'emprise des travaux afin d'éviter la zone principale d'implantation des hippocampes ;
- de financer la poursuite des suivis scientifiques pendant et après rechargement afin d'en évaluer l'impact.



Le chantier a été réalisé en automne-hiver 2014-15 pour les deux projets.

Plusieurs vidéos de communication sur cette découverte et sur l'avancée des négociations avec les aménageurs ont été réalisées par les associations.

<https://www.youtube.com/watch?v=n2U6AuBfC-k>

Une charte d'engagement pour la préservation du milieu marin issue de la concertation

La charte est un **outil d'adhésion volontaire aux valeurs et objectifs du site Natura 2000**. Elaborée et validée lors de l'élaboration du DOCOB, la charte du site comprend une **liste d'engagements** contribuant à la **conservation de cet espace naturel en favorisant les bonnes pratiques**.

Elle donne la possibilité aux acteurs du site de s'impliquer concrètement dans la démarche Natura 2000. Elle permet également d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, ayant une activité incluse dans le site peut adhérer à cette charte collective. **La Charte est donc destinée à l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette**, en individuel ou bien regroupés en structure collective (associations, prud'homies, clubs, écoles d'activités récréatives, etc.), et **exerçant une activité professionnelle ou de loisir en lien avec le site Natura 2000**.

Des volets spécifiques à certaines activités (ex : whale-watching, pêche amateur...etc.) pourront être élaborés en concertation avec les acteurs concernés.

Une campagne de sensibilisation

Le Parc naturel régional développe cette année, **grâce au soutien de la Fondation Veolia** toute une campagne d'information et de sensibilisation à destination des habitants et des usagers.

Avoir un comportement éco responsable, une goutte d'eau qui peut sauver la mer !

Il suffit de quelques gestes simples pour participer à la préservation de ces espèces et de ces milieux exceptionnels !



Jetez vos déchets dans les poubelles les plus proches



Sous l'eau comme sur les dunes, ne piétinez pas la végétation



Ne mouillez pas vos ancres et n'utilisez pas d'engin pour la pêche à pied dans les herbiers et les zones sensibles cartographiées



Ne vous approchez pas des oiseaux en période de nidification



Gardez vos chiens en laisse



Respectez les tailles minimales réglementaires pour la pêche des poissons et coquillages

Ne vous approchez pas à plus de 100 m lors d'observation de cétacées et de tortues

Minimisez votre impact sur les fonds marins, ne rejetez pas les eaux usées en mer

Utilisez des produits d'entretien respectueux de l'environnement



Les financeurs et partenaires du Parc

La mise en place de la Réserve marine a été financée par :

- L'Europe - FEDER,
- Le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur,
- La Fondation VEOLIA
- Le Parc naturel régional de Camargue

L'expérimentation de nurseries artificielles est financée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur et la Fondation Veolia. L'Agence de l'Eau a permis le lancement de ce projet, inscrit dans le contrat de delta "Camargue", par le financement d'études de connaissances mais surtout celui du poste lié à la mission "milieu marin".

Le Parc naturel régional de Camargue remercie aussi ses partenaires :

- La SEMIS offre notamment des réductions pour l'accès à la cale de mise à l'eau en période hivernale, et une place au port d'avril à octobre
- Le Centre de secours des Saintes-Maries-de-la-Mer a mis à disposition une place de stationnement pour le bateau et sa remorque en période hivernale.
- Le GIS Posidonie et l'Institut méditerranéen d'océanologie sont les partenaires scientifiques
- La prud'homie de pêche de Martigues a signé une convention de partenariat pour les pêches scientifiques
- Une convention de partenariat est en cours de signature avec Phares et Balises - DIRM
- L'Agence des Aires marines protégées est un partenaire privilégié du Parc ; cet établissement public l'accompagne techniquement (mise en réseau, guides...) mais aussi financièrement (notamment appui au suivi et à la gestion des moyens nautiques).

Des partenariats de terrain sont aussi mis en œuvre avec les services en charge de la police des pêches et de la navigation.

Le partenariat de la Fondation Veolia



La Fondation Véolia a décidé de soutenir le Parc naturel régional de Camargue qui se donne pour missions de concilier agriculture et environnement, de protéger la nature et maîtriser la gestion globale de l'eau dans cette zone humide exceptionnelle.

Des projets sont mis en œuvre pour sauvegarder deux populations en danger : flamants roses et poissons plats.

Quinze mille couples de flamants roses s'installent chaque année, dès le mois d'avril, sur l'îlot aménagé pour leur reproduction dans l'étang du Fangassier, dans le sud de la Camargue. Cet îlot de 4000 m² a été créé au début des années 1970 afin d'offrir à l'unique colonie de flamants roses en France un lieu fixe favorable à son développement. Mais, dès 2011, la nidification a été fortement perturbée par l'abandon de l'exploitation d'une partie des salins de Giraud qui provoque l'arrêt de l'alimentation en eau de l'étang du Fangassier.

Le golfe de Beauduc tout proche est un milieu naturellement favorable à la croissance de nombreuses espèces de poissons : des inventaires récents ont permis de répertorier des populations diversifiées, dont beaucoup de jeunes. Mais il est menacé par la pêche non sélective et illégale pratiquée par des chalutiers, bien qu'ils n'aient pas l'autorisation d'approcher les côtes à moins de 3 milles nautiques (5, 5 kilomètres).

La Fondation Veolia apporte son aide au Parc naturel régional de Camargue sur ces deux programmes de restauration de la biodiversité.

La charte Natura 2000 d'engagement pour la préservation du milieu marin des bancs sableux de l'Espiguette

Sur l'ensemble du site, je m'engage à :

Engagements généraux

- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin

- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Engagements liés aux usages et activités

- Respecter lors du mouillage les zones sensibles cartographiées (reefs envasés, hippocampes)

- Rester à plus de 100 mètres en position $\frac{3}{4}$ arrière et adopter un comportement discret lors d'observations de cétacés et de tortues ;

- Diversifier autant que de possible mes zones de pratique ;

- Respecter les zones règlementées de pratiques (zonages, vitesses)

- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.

Engagements liés à la qualité des eaux littorales

Contribuer à limiter l'impact des activités humaines sur la qualité des milieux aquatiques.

Quelques exemples :

- Ramener à terre mes déchets et ceux récoltés et utiliser les installations de récupération
- Utiliser des zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (écolabel)

Engagements participatifs

- Informer et sensibiliser les usagers sur fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que l'existence de cette charte ;

- Collaborer autant que possible à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura 2000 (exemple : collecte de macro-déchets etc.) ;

- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette, en devenant un observateur actif : signaler les dégradations et atteintes au milieu, partager ses observations naturalistes, et informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'échouage de tortues ou de cétacés. (cf. contacts).

- Partager avec la structure animatrice mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine ;

- Participer aux enquêtes mis en place pour mieux connaître le patrimoine naturel du site ou ces activités ;
- Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;

- Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).

Cochez le type d'adhésion :

! Adhésion individuelle

Promouvoir les principes et valeurs du site Natura 2000 auprès de mes réseaux sociaux et des autres usagers du site Natura 2000 et recommander leur adhésion à cette charte.

! Adhésion d'une structure

- Partager les objectifs du site et de sa charte avec l'ensemble des adhérents/clients de ma structure ;

- Informer et sensibiliser régulièrement mes adhérents/clients sur :

- . Les impacts environnementaux potentiels de (s) l'activité(s) pratiquée(s)
- . Les dispositions réglementaires existantes
- . Les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

Fait à :

Le :

Nom de l'adhérent ou de la structure et signature :

